

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

Présents : Anicet AGBOTON, Sophie BEAUNE, Gérard CAPBLANQUET, Franck COMPAN, Pierre-Jean DE MORGAN, Christophe DOUSSIN, Vanessa SEVEL

Absents excusés : Hélène CHOMETTE, Aurélie GOSSET, Joël TOURNIER, Gaël TOUYA

Date de la convocation : 04/09/2024

Secrétaire de séance : Sophie BEAUNE

Ordre du Jour :

- 1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal
- 2 – Fixation loyers MSP
- 3 – Convention de gestion du parc immobilier locatif communal
- 4 – Informations diverses : préparatifs inauguration MSP
- 5 – Questions diverses

1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal :

L'ensemble des conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

2 – Fixation loyers MSP :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que les locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ont été investis par les professionnels médicaux.

Désormais, il est nécessaire de fixer le loyer pour chaque occupant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, le calcul suivant :

- Montant des travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire 1 080 393.00 € (déduction faite des subventions définitivement accordées) ;
- Durée de remboursement fixée à 25 ans
- Loyer mensuel à percevoir : 3 601.31 € (arrondi à 3 602 €).

Ce loyer mensuel est à répartir entre les différents protagonistes, à proportion de l'espace utilisé.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les loyers à compter du 12 septembre 2024 et de demander un cautionnement proportionnel à 11 jours (soit du 1^{er} au 11 septembre), soit 36% du loyer mensuel.

Le détail des loyers et des charges prévisionnelles mensuels s'établit ainsi :

	Loyers	Charges prévisionnelles
--	---------------	--------------------------------

Cabinet médical Terres du Fousseret	2 400,00 €	312,00 €
Cendrine Ricci + Céline Rivat	360,00 €	48,00 €
Association Asalée	150,00 €	0,00 €
MSP Terres du Fousseret	692,00 €	140,00 €
Total	3 602 €	500 €

Après discussion, les conseillers municipaux décident de donner un avis favorable aux calculs des loyers de la maison de santé pluridisciplinaire ainsi qu'au calcul du cautionnement.

Délibération n°25-2024

3 – Convention de gestion du parc immobilier locatif communal :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet de mise en gestion des logements et de la maison de santé dans une agence immobilière. Il confie aux conseillers municipaux qu'il a contacté différentes agences et attend leur proposition.

Par principe, les conseillers municipaux donnent un avis favorable au projet exposé par Monsieur le Maire.

4 – Informations diverses :

- Préparatifs inauguration MSP : Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux le déroulement de l'inauguration, qui aura lieu le 25 septembre, ainsi que les invitations expédiées.
- Octobre rose : en date du 13 octobre est organisé, par les membres de la Maison de Santé et le Foyer Rural, une manifestation pour la lutte contre le cancer du sein, appelé « Octobre Rose »
- Personnel communal estival : Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'expérience estivale positive concernant le recrutement de personnel technique en renfort, et indique vouloir la reconduire l'année prochaine.
- Nettoyage église : Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le nettoyage de l'église sera effectué une fois par trimestre par Mme PONS Karine, autoentrepreneur dans ce secteur.
- Information sur le chemin de randonnée : L'ensemble des parties communales du chemin de randonnée, a été entretenu, avec création de rigoles d'évacuation des eaux de ruissellement, par une entreprise de travaux publics.
- Déchets sauvages : Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que des déchets sauvages ont été retrouvés, notamment dans le ruisseau en contrebas du chemin de la fontaine ; une lettre a été envoyée ou contrevenant, pour les récupérer.

5 – Questions diverses :

Information donnée concernant la consommation foncière sur la commune pour les années à venir.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h30

Pour copie conforme

Le Maire,

Anicet AGBOTON

Le secrétaire de séance

Sophie BEAUNE